

Commentaire présenté à l'Office des Transports du Canada (Commentaire présenté avec le formulaire)

Sujet: Consultation sur la demande d'autorisation de construction pour la voie de contournement ferroviaire de Lac-Mégantic

Nom: Ginette Isabel

Date: 2026-01-29

Vous trouverez ci-inclus mon mémoire pour l'Office des Transports du Canada en lien avec le tracé proposé pour la voie de contournement de Lac-Mégantic.

Attachement N°1 –

Consultation sur la demande d'autorisation de construction pour la voie de contournement ferroviaire de Lac-Mégantic

Le 29 janvier 2026

Bonjour,

Je m'adresse à vous aujourd'hui pour vous faire part de nos grandes inquiétudes relativement au tracé présentement à l'étude.

Mon conjoint et moi habitons à Frontenac depuis 36 ans à environ 250 mètres du projet de voie de contournement ferroviaire et à l'intérieur de la ligne d'une zone à risques selon l'étude hydrologique faite par Englobe. Auparavant, nous avons habité pendant 14 ans à Lac-Mégantic et nous avons choisis de quitter pour aller vivre à la campagne et profiter de la quiétude et d'un grand espace de terrain. Depuis la présentation des risques importants pour notre eau et notre environnement par différents rapports, notre retraite et nos rêves de profiter pleinement de notre chez soi ont laissé place au stress et aux insomnies.

Nous avons participé à toutes les consultations publiques depuis le début de ce projet et jamais nous n'avons senti d'écoute de la part des responsables de Transport Canada ni

des représentants des gouvernements fédéral et provincial. Nous avons toujours été considérés comme les « indirectement impactés » et nous n'avons reçu aucun soutien ni empathie des instances gouvernementales malgré nos demandes répétées de nous considérer comme les derniers touchés suite à la tragédie de 2013.

On a toujours tenté, à différentes consultations, de nous rassurer en mentionnant que seuls les puits à moins de 200 mètres étaient potentiellement à risque. Mais, l'analyse plus poussée de la firme spécialisée en hydrogéologie Laforest Nova Aqua qui nous a été présentée en novembre 2024 nous indique clairement que, comme nous sommes situés à proximité de dynamitage important, nos risques pour la qualité de notre eau deviennent de plus en plus évidents et la future réalité que nous devons affronter. Dans une consultation privée avec Mme Julie Gauthier de Laforest Nova Aqua nous a clairement mentionné que notre situation géographique nous apportera plus de risques que ce qui était prévu au départ.

Il est important de relater les propos de Mme Julie Gauthier lors d'une entrevue : « On le sait qu'il y en a qui vont s'assécher. La personne le sait qu'elle va manquer d'eau. Quand elle va en manquer ? On ne le sait pas. Comment ça va se passer? On ne le sait pas! Mais ce que l'on sait c'est qu'on a tous les outils dans boîte pour répondre à cette problématique qu'on sait qu'on va avoir ». Rien de trop rassurant comme l'a mentionné la présentatrice de TVA nouvelles. Or ces outils ne sont pas pour prévenir les risques mais plutôt des mesures pour constater les dégâts.

Comme retraités qui prenons de l'âge, il est clair que nous penserons à vendre notre maison dans un avenir pas si lointain. Serons-nous prisonniers comme les habitants de Wakefield qui sont aux prises avec ce problème depuis plus de 12 ans suite à du dynamitage pour l'élargissement d'une route ? Le Gouvernement leur fournit de l'eau embouteillée depuis tout ce temps. A-t-on tenté de les rassurer en minimisant les risques comme on le fait aujourd'hui pour nous ? Est-ce que la problématique était connue à l'avance, comme ici? Qui aura envie d'acheter une maison sans eau potable et sans aucune garantie de la retrouver un jour? Notre maison est notre patrimoine familial et notre protection financière future. Pourquoi alors ne pas vouloir nous considérer comme « directement impactés » avec haut risque de vivre des problématiques d'eau pendant et après les travaux? Devra-t-on vivre dorénavant avec l'inquiétude de consommer notre eau en ne sachant pas si elle est contaminée ou pas ? Tout ceci n'est pas de notre responsabilité mais de la non responsabilité de mettre fin à ce projet dangereux et controversé. Et combien de temps Transport Canada nous soutiendra-t-il en lien avec la stabilisation ? Nous n'en avons aucune idée.

Au risque de nous répéter, ce projet a une très forte connotation politique supportée par les 8 différents Ministres des Transports qui se sont succédés sans pour autant en avoir maîtrisé les impacts catastrophiques, leur volonté étant d’honorer la promesse faite par Justin Trudeau.

Comment peut-on soutenir encore ce tracé quand, au fur et à mesure des études, il est clair qu’il comporte des failles très importantes autant avec la destruction de 110 hectares de milieux humides et peut-être plus que pour les risques annoncés pour notre eau potable? Comme résidents de Frontenac, nous estimons avoir les mêmes droits que la population de Lac-Mégantic de vivre dans un environnement sécuritaire ce qui n’est pas ce qui se dessine actuellement avec ce tracé.

Nous sommes plusieurs à nous questionner à savoir comment l’OTC pourrait-elle envisager d’approuver le projet alors que les mesures dites d’atténuation proposées par CPKC ne préviennent aucunement les risques, mais se limitent surtout à les surveiller après coup — sans résoudre l’instabilité géotechnique, sans garantir la maîtrise des pressions d’eau artésiennes, sans garantir la qualité de l’eau potable, sans démontrer l’impact du rabattement massif de la nappe phréatique, sans intégrer les contraintes de l’arrêté ministériel sur l’eau potable, et sans prévoir des seuils obligatoires d’arrêt des travaux en cas de problème? Autrement dit : nous nous questionnons sur comment l’OTC pourrait conclure que l’emplacement de la ligne est convenable et que ce tracé est “raisonnable et sécuritaire” lorsque les mesures d’atténuation nous laissent à nous les citoyens, aux puits, aux milieux humides et à la rivière Chaudière le rôle de détecter l’échec du projet?

De plus, les plans de gestion de l’eau de CPKC n’offrent aucune garantie juridique quant à la protection des puits privés, des sources d’eau des puits municipaux, ni du respect de l’arrêté ministériel qui protège la zone d’alimentation en eau potable. Comment l’OTC pourrait-elle approuver l’emplacement de ce tracé qui nécessite un rabattement extrême et permanent de la nappe, sans connaître le réel impact de ces activités extraordinaires (la demande parle d’effet non important à significatif). De plus, avons-nous la preuve que ce rabattement soit même permis par la loi, et que cette mesure peut être durable? Actuellement, l’approche est clairement incompatible avec la sécurité de l’approvisionnement en eau des citoyens dont nous faisons partie. Si l’OTC approuve ce tracé malgré les risques confirmés et les hauts niveaux d’incertitudes mentionnés, qui assumera la responsabilité lorsqu’un affaissement, un glissement de terrain, ou une contamination de l’eau potable surviendra ? Les Citoyens ? CPKC ? ou l’OTC qui aura conclu que le projet était bon malgré les failles connues ?

Nous croyons fermement que, quand il y a autant d'incertitudes autour d'un enjeu crucial comme l'eau potable, il est impératif de continuer d'investiguer afin de trouver des réponses, ou si, pour la sécurité de la population, on se doit de regarder pour faire passer le chemin de fer ailleurs où ces risques sont moins présents ?

S'il y a beaucoup d'opposition au projet, c'est en grande partie lié à l'entêtement de s'acharner sur un tracé qui, à la lumière des études hydrologiques de 2022, était déjà considéré comme non viable. Les nouvelles études confirment encore plus cette réalité (surtout dans le secteur Est de la rivière Chaudière à Mégantic et Frontenac). La réponse aux enjeux et aux risques de la voie de contournement (dont plusieurs seront permanents, imprévisibles et sérieux) ne peut pas être l'ajout de mesures dites d'atténuation – c'est le message qu'on nous donne depuis des années – « Oubliez vos craintes, tout est beau, on a des mesures »... Nous sommes persuadés qu'on se doit de considérer les alternatives déjà soulevées.

L'assureur de la Municipalité de Frontenac refuse d'assurer la municipalité pour la prise en charge du plan de surveillance de l'eau potable. La probabilité qu'il y ait des problèmes avec l'eau potable avec le tracé proposé est une certitude. La seule chose qu'on ne sait pas c'est quand, comment, quelle sévérité pendant combien de temps, etc. Des experts indépendants en gestion et en quantification des risques viennent de dire que le risque à l'eau potable est trop grand et que les conséquences sont trop coûteuses pour accepter d'assurer le surveillant du plan. Beaucoup de drapeaux rouges se sont levés au fil des études réalisées. Comment peut-on encore penser à aller de l'avant avec un projet aussi dangereux ?

C'est pourquoi nous demandons à l'OTC de rejeter le tracé proposé qui aura assurément des impacts réels autant sur le plan environnemental, que financier et psychologique et de prendre le temps d'exiger des alternatives qui seront moins risquées pour notre futur et celui de plusieurs citoyens de notre région en considérant une demie voie qui contourne le centre-ville et qui se veut une solution beaucoup plus responsable et sécuritaire. La demie voie permettra de réduire les risques pour notre eau potable de même que les impacts sur les milieux naturels tout en respectant une basse vitesse des trains à proximité de maisons. Nous souhaitons un projet acceptable pour tous les citoyens et qu'on soit réellement considérés comme les dernières victimes de la tragédie de 2013 et non comme de simples dommages collatéraux.

Je vous remercie

Ginette Isabel
Résidente de Frontenac